

Catherine MORIN-DESAILLY

Sénatrice de Seine-Maritime

Présidente de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication

Christophe BOUILLON

Député de Seine-Maritime,

Vice-président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire



Rencontre parlementaire Son & Société

**« La sonorisation de concerts dans des lieux dédiés ou non à la musique :
quelle mise en œuvre optimale au bénéfice de la création, de la qualité sonore,
du respect de tous ? »**

Mercredi 25 mars 2015

Photos : Christian Taillemite / La Semaine du Son 2015



Mesdames et messieurs, je vous propose sans plus attendre que nous commençons notre soirée. Je souhaitais vous accueillir au sein du Sénat de la République française, seconde chambre du Parlement, parfois moins connue que l'Assemblée nationale, mais tout aussi indispensable au débat législatif et à la réflexion sur la loi. Je suis heureuse de vous y accueillir au nom de son Président Gérard LARCHER et en compagnie de mon collègue Christophe BOUILLON, issu tout comme moi du département de la Seine-Maritime. J'en suis une des sénatrices, il en est un des députés, et nous coprésidons le Club Parlementaire Son & Société.

Un club parlementaire est un lieu de débats et d'échanges visant à rassembler les députés et les sénateurs autour de thématiques qui peuvent, ou non, déboucher sur des propositions législatives, et qui, en tout état de cause, nous incitent à réfléchir sur l'organisation de notre société et nos moyens d'action. Il existe ainsi un club parlementaire du visuel, un du numérique, alors que le Club Parlementaire Son & Société manquait.

Nous devons la création de ce dernier à Christian HUGONNET, que je salue et accueille chaleureusement au Sénat. Il nous avait contactés, Christophe BOUILLON et moi-même, afin que nous accompagnions la réflexion autour du son qu'il mène depuis de nombreuses années. En tant qu'élus, il est vrai que nous ne nous interrogeons pas suffisamment sur l'importance du son sous toutes ses formes dans nos vies. Christophe BOUILLON y est peut-être plus sensibilisé que moi, puisqu'il siège au Conseil national de bruit, mais j'ai trouvé cette thématique particulièrement intéressante.

Il s'agit du 3^{ème} dîner du Club Parlementaire Son & Société. Les deux premiers ont eu lieu à l'Assemblée nationale, alors que celui-ci se tient au Sénat. Il visera, de façon alternée, à rassembler le maximum d'élus autour des professionnels que vous êtes, et que je tiens tout particulièrement à saluer. Notre invité d'honneur, Jean-Michel JARRE, nous fait l'immense plaisir de participer à ce début de soirée.

Je tenais par avance, avec Christophe BOUILLON, à excuser la faible présence des élus ce soir. La date choisie coïncide avec l'entre-deux-tours des élections départementales et de nombreux collègues demeurent sur le terrain pour faire campagne auprès des candidats. Cependant, les échanges noués au cours de la soirée seront enregistrés et publiés pour être transmis à nos collègues. Nous en ferons alors la promotion afin de tirer des bénéfices de vos contributions.

En tant que Présidente de la commission culture du Sénat, je suis très sensible aux aspects liés aux techniques d'enregistrement et de diffusion, à l'expression musicale, ou encore à la relation son et image au cinéma. Nous nous trouvons confrontés en tant qu'élus locaux, à la compatibilité des événements culturels, festifs, des manifestations, qu'elles se déroulent en plein air ou en salle, avec la qualité sonore. Ce thème touche également les questions sanitaires, pour lesquelles nous respectons la réglementation, ou la création de lieux de concert.

Ces sujets nous interpellent, nous préoccupent, et nous amènent parfois à légiférer. C'est pourquoi les thèmes de discussion retenus concernent la réglementation actuelle en termes de niveau sonore ou de nuisances de voisinage, les avantages et les inconvénients d'un spectacle en plein air, ou les conditions acoustiques primordiales pour la réussite d'un concert, et les contraintes d'organisation.

Je tiens une nouvelle fois à vous remercier chaleureusement pour avoir accepté de participer à cette 3^{ème} rencontre, plus particulièrement Jean-Michel JARRE, que nous sommes très heureux d'accueillir ce soir. Par ailleurs, nos débats seront animés par deux journalistes, que nous remercions, Michel ALBERGANTI et Gisèle CLARK. Cette soirée s'avérera certainement enrichissante pour nous tous.

Christophe BOUILLON, Député de Seine-Maritime



Je remercie tout d'abord Catherine MORIN-DESAILLY de nous accueillir au Sénat. Alors que l'intérêt de posséder deux chambres en France suscite parfois le débat, j'y vois deux avantages. D'une part, nous pouvons vous accueillir alternativement à l'Assemblée nationale et au Sénat. D'autre part, lorsque la sénatrice a achevé son discours, il ne reste au député que quelques mots à ajouter et je me montrerai donc bref.

Nous sommes heureux de vous retrouver une nouvelle fois et de rencontrer des habitués, mais également des nouveaux participants, qui, je l'espère, continueront à cheminer avec nous. L'intérêt du Club Parlementaire Son & Société est en effet de rassembler des hommes et des femmes investis dans le domaine du son et autour des enjeux qu'il revêt. C'est pourquoi, avec Christian HUGONNET et André STAUT, nous avons choisi dès la création du Club d'apposer le mot société au mot son, tous deux destinés à vivre ensemble. Nous nous apercevons ainsi, au fil des dîners, que des sujets variés peuvent être approfondis.

Ce Club est à la fois un lieu de veille et d'éveil. Il s'agit d'un lieu de veille, car il est important pour nous, parlementaires, d'aborder des sujets autrement que dans l'urgence, comme ce peut être le cas lorsque nous examinons des lois. Il est appréciable, à travers des clubs comme celui-ci, de prendre le temps de mesurer des enjeux variés afin de se sentir préparé au moment de l'arrivée des textes. C'est pourquoi nous souhaitons, Catherine MORIN-DESAILLY et moi, y convier de nombreux parlementaires. Il s'agit d'un lieu d'éveil, car nous ressortons souvent de ces dîners plus intelligents qu'en y arrivant. Voilà bien tout l'intérêt et le sens donné à de telles rencontres.

Je salue bien évidemment la présence de notre invité d'honneur, Jean-Michel JARRE. Il est la personne idoine pour répondre à l'intitulé de notre rencontre, « *La sonorisation de concerts dans des lieux dédiés ou non à la musique* », grâce à son parcours et son expérience. Il détient un des premiers records de public, avec un million de personnes venues le voir un peu avant les années 80.

De plus, même si je m'en souviens peu puisque je n'étais alors pas à l'Assemblée, il est allé jusqu'à effectuer un concert dans un champ d'éoliennes au Danemark. Son expérience est donc variée et concerne à la fois des lieux dédiés à la musique et d'autres qui ne le sont absolument pas, sauf à dire le contraire au sujet des champs d'éoliennes. Son expérience, son parcours et son rayonnement à travers le monde nous permettront de bénéficier d'une approche enrichissante.

D'autres intervenants nous permettront d'aborder, chacun dans leur domaine, ce débat, ces enjeux et les questions soulevées par Catherine MORIN-DESAILLY. Merci de rendre possible, par votre présence, l'exploration de ces questions essentielles. La famille du son et du bruit ne doit pas être circonscrite à des spécialistes et ses différents acteurs. Au contraire, le sujet passionne et intéresse largement les Français, comme nous le constatons grâce à la Semaine du son ou à des rendez-vous variés qui jalonnent le calendrier, telles les Assises de l'environnement sonores qui se dérouleront à Lyon cette année. Nous remarquons toujours une écoute attentive et nous devons, tous ensemble, y contribuer.

Bonne soirée, et encore merci de votre présence.

Christian HUGONNET, Ingénieur acousticien, Président de l'Association la Semaine du Son



Avant de passer la parole à Michel ALBERGANTI et Gisèle CLARK, je vous remercie d'être présents ce soir et remercie bien évidemment Catherine MORIN-DESAILLY. Elle a été à l'initiative de cette soirée, insistant pour que nous abordions le thème de la sonorisation. Merci également à Christophe BOUILLON, proche de nos préoccupations. La Semaine du Son grandit et en est à sa 13^{ème} année. Nous sommes désormais présents dans 10 pays et 80 villes françaises. Nous sentons un vent d'appel incroyable, nous rappelant une idée qui germe parfois en nous. Selon la formule de Jacques Attali, « *Le*

Rencontre parlementaire Son & Société

« **La sonorisation de concerts dans des lieux dédiés ou non à la musique : quelle mise en œuvre optimale au bénéfice³ de la création, de la qualité sonore, du respect de tous ?** »

25 mars 2015

monde ne se regarde pas, il s'entend », et le fait de mieux s'entendre permet de mieux regarder le monde.

La Semaine du Son est à l'initiative de ce Club Parlementaire et de l'ensemble de l'équipe qui l'accompagne. Cette dernière se compose d'un bureau, d'un Conseil d'administration, de nombreux collaborateurs présents dans l'ombre. Il s'agit d'une grande aventure nous permettant de réaliser des actions extraordinaires. Je remercie le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB) et tous les acteurs nous aidant à avancer grâce à une oreille bienveillante. Dois-je rappeler que le CIDB nous avait par exemple offert quelques années auparavant le « Décibel d'or » ? Il s'agissait d'un grand moment nous ayant également permis de démarrer notre activité avec bonheur.

Merci, Jean-Michel JARRE, d'être parmi nous. Vous êtes un ami, à travers le Forum International du Son Multicanal que j'organise chaque année, un passionné du son, non simplement en tant qu'artiste, mais également en tant que concepteur de moyens de sonorisation. Nous accueillerons également ce soir des acteurs variés qui permettent au domaine de la sonorisation de progresser.

Le sonore, lorsqu'il est maîtrisé, est un lieu qui rapporte de l'argent et n'en fait pas perdre. Un pays ne le maîtrisant pas perd de l'argent, alors qu'il pourrait au contraire en gagner. Notre rôle est également de faire prendre conscience au grand public, mais également à tous nos sénateurs et députés, l'importance de l'enjeu. Merci de nous permettre de le faire aussi élégamment et puissamment d'année en année.

Enfin, un empêchement de dernière minute nous prive de la présence de Jean-Noël TRONC, directeur général de la SACEM, qui vous prie de l'excuser.

Je laisse désormais la parole à Jean-Michel JARRE, invité d'honneur de notre soirée.

Jean-Michel JARRE, Compositeur, AERO productions



Je vous remercie. Parler de son dans les salons du Sénat paraît tout d'abord surréaliste, puis finalement assez logique. Catherine MORIN-DESAILLY a dit que de nombreux sénateurs étaient en campagne, qu'ils fassent beaucoup de bruit pour que chacun aille voter dimanche prochain. De nombreux amis sont présents, nous sommes en quelque sorte en famille, ce qui rend le moment d'autant plus agréable. Le son revêt des domaines variés, le son créateur, le son et son économie ou le son qui pollue. Le son se situe aujourd'hui partout, comme l'air que nous respirons, mais ce n'est pas pour cela qu'il doit être considéré comme gratuit et qu'il faut oublier son économie.

J'ai commencé dans le service public en tant qu'étudiant auprès de Pierre SCHAEFFER au sein du Groupe de Recherches Musicales (GRM). Celui-ci a été l'un des premiers à déclarer que la musique n'était pas composée de notes, mais de sons. Cette assertion a modifié la manière dont nous allions composer, produire et distribuer la musique et le son dans les années suivantes. Dans le fond, Pierre SCHAEFFER apparaît comme le grand-père des DJ. Tous les musiciens abordent désormais la musique par le son.

Cette idée peut paraître banale, mais, durant des siècles, nous n'abordions pas, surtout en Europe, la musique sous cet angle, en ayant un rapport pratiquement sensuel et organique avec la matière sonore. La démarche était beaucoup plus intellectuelle, consistant à écrire des notes retentissant en tête. Si la musique n'était pas jouée, elle n'était pas entendue. Ce n'est vraiment qu'au 20^{ème} siècle, grâce à l'électricité et aux nouveaux procédés d'enregistrement et de diffusion que le son a commencé à être démocratisé pour les créateurs eux-mêmes.

Depuis ces 50 dernières années, la manière dont on écoute le son et le perçoit a extraordinairement évolué, pour le meilleur et pour le pire. D'une part, le progrès d'enregistrement, de production et de diffusion du son s'est avéré fabuleux. D'autre part, les supports se sont dégradés. Nous sommes passés du vinyle, aujourd'hui considéré à juste titre comme le Graal en matière de reproduction sonore, au CD. Ce

dernier nous avait été présenté comme une sorte de support idéal, mais n'était en réalité que la VHS du numérique. Nous avons abouti au MP3, dont la qualité est encore moindre.

En parallèle, nous, musiciens, avons dû faire face à l'évolution de l'écoute de la musique, mais également de la manière dont elle est diffusée. Dans les salles de concert, le matériel est apparu de plus en plus sophistiqué, mais pas nécessairement adapté à la façon dont la musique est fabriquée et enregistrée. Il aura fallu du temps avant que le passage à travers des interfaces électriques et électroniques variées devienne cohérent. Un véritable bond en avant concernant la reproduction du son s'est produit 4 ou 5 ans auparavant.

L'aspect économique est bien évidemment à prendre en compte. Pour entendre de la musique et du son dans les salles de concert, les créateurs doivent pouvoir vivre de leur travail. Je suis heureux de pouvoir en parler dans ces murs. L'industrie de la musique a, comme nous le savons tous, énormément souffert ces 25 dernières années d'une diffusion non organisée de la musique, notamment sur internet. Notre rôle et le vôtre, politiques, est de réfléchir à l'organisation et la structuration d'une économie durable pour penser la création et valoriser l'importance de la propriété intellectuelle, aujourd'hui battue en brèche dans le monde entier.

Il ne faut jamais oublier que dans un *smartphone*, nous représentons la partie « *smart* ». Des lobbies de plus en plus puissants, qui concernent tout le monde ici, tentent de nous faire croire que la notion de droits d'auteur est passéiste, datant du 18^{ème} siècle en France grâce à Beaumarchais, et dépassée. Il faudrait aujourd'hui vendre ou acheter du son comme des pots de yaourt. Cette idée ne concerne pas seulement une niche et les personnes présentes dans cette soirée, mais chaque famille. Dans chacune d'entre elles, un enfant, un frère, une sœur, rêve de devenir musicien, photographe ou cinéaste, et est contraint de travailler en parallèle, car ne pouvant vivre de sa création.

Le son peut être un vecteur de plaisir ou de pollution, mais nous courrons le risque que, dans quelques années, il ne devienne qu'un vaste bruit blanc. Nous ne posséderions plus de créateurs capables de réaliser des œuvres signifiantes pouvant être enregistrées, écoutées, aimées ou détestées et sonorisées.

Je pense également que le rapport du son à la ville a considérablement évolué. D'une part, nous sommes pollués dans de nombreux lieux publics et restaurants par le son. Il m'arrive par exemple de débrancher les haut-parleurs des restaurants, car, en sortant de plusieurs heures d'enregistrement en studio, je ne souhaite pas être pollué. Une véritable réflexion doit être menée.

Le son peut parfois se transformer en ennemi ou agent pollueur, car les urbanistes et architectes n'en tiennent pas suffisamment compte. De même qu'une réflexion concernant le rapport de la ville à la lumière doit être envisagée, le rapport du son avec la ville et notre quotidien doit être étudié.

Je devais me rendre à New York quelques semaines auparavant. Une grande tempête ayant eu lieu, mon voyage a été décalé. La situation s'étant avérée moins grave que ce que nous craignons, j'ai regretté de ne pouvoir me rendre dans une ville dépourvue des bruits du métro et de la circulation automobile, et plongée dans un silence absolu, ouaté par la neige. Nous naissons en effet dans des villes dans lesquelles les premiers sons que nous entendons sont les bruits de moteurs. L'expérience d'une ville sans aucune pollution sonore devrait être vécue par tous les êtres humains au moins une fois.

Les Chinois ont coutume de dire que l'important dans la musique est le silence entre les notes. Tout notre problème, techniciens du son, créateurs, personnes liées au travail du son en général, est de respecter la dynamique du son, cet écart entre le silence et la musique. Cette notion est également vraie dans notre quotidien.

J'achèverai ici mon propos, pour laisser parler le silence, puis, très vite, d'autres réflexions. Je suis heureux d'être reçu dans les salons du Sénat ce soir, car je considère que vous, élus, avez un important rôle à jouer. Le monde du son et de la musique en général est très mal perçu. Notre pays est historiquement plus littéraire et les travailleurs du son et de la musique apparaissent sous traités, en comparaison avec l'Allemagne ou les autres pays européens. En Italie ou en Espagne, les architectes

peuvent bâtir des réflexions avec les musiciens, ce qui n'existe absolument pas en France. Cet état de fait doit changer.

Je vous remercie pour votre attention.

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique à Slate.fr et producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*



Bonsoir à tous et merci à Jean-Michel JARRE pour ses propos introductifs très riches qui abordent un grand nombre des thèmes traités ce soir.

Afin de respecter les horaires impartis, je donne dès à présent la parole aux organisateurs d'événements et aux professionnels qui placent le son à la portée d'un vaste public.

Jean-Michel JARRE, *Compositeur, AERO productions*

Je m'excuse de vous interrompre, mais j'aimerais ajouter un mot sur les professionnels du son et les concerts, comme il m'avait été demandé. Les salles de concert ont grandement évolué grâce, notamment, à des techniciens et ingénieurs français qui ne sont pas suffisamment célébrés. Organiser des concerts en lieux clos ou ouverts impose des problématiques différentes. Là encore, nous avons besoin du relais des villes et des municipalités, qui doivent être présentes aux côtés des organisateurs de concerts ou de festivals. À une époque où vivre de la musique est délicat, ces derniers sont devenus les lieux où, plus qu'une simple écoute, chacun partage un moment particulier.

Il s'agit souvent du seul moment où la musique peut être écoutée de manière satisfaisante. Le MP3, au travers de casques de moyenne qualité, représente une manière dégradée d'écouter de la musique au quotidien. Les festivals et concerts rencontrent actuellement de grands succès, car ils sont peut-être les derniers endroits où écouter du son et de la musique de la meilleure qualité est possible. Je vous remercie.

Catherine MORIN-DESAILLY, *Sénatrice de Seine-Maritime*

Je me permets d'interrompre le déroulement de nos débats pour saluer l'arrivée de Christine KELLY. Elle est en quelque sorte la marraine du Club Parlementaire Son & Société et était présente dès le début de nos rencontres. Elle vient en outre de quitter le CSA.

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique à Slate.fr et producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

Commençons par un lieu ouvert, le festival des Eurockéennes de Belfort, grâce à son Directeur, Jean-Paul ROLAND. Le festival existe depuis 26 ans et s'étend sur 3 jours au début du mois de juillet.

Jean-Paul ROLAND, *Directeur des Eurockéennes de Belfort*



Je vous remercie pour cette invitation et remercie France Festival pour m'avoir déniché dans l'est de la France. Je suis Directeur d'un festival de rock, dont la forme est finalement assez classique. J'ai apprécié les propos concernant notre rapport avec les artistes. Ce festival n'est effectivement plus jeune, âgé désormais de 26 ans. Il se déroule sur un isthme éloigné de toute habitation et reçoit une soixantaine d'artistes durant 3 jours. Nous possédons 4 scènes et le public paye un ticket à la journée ou pour les 3 jours.

Environ 100.000 festivaliers se rendent chaque année comme une sorte de pèlerinage aux Eurockéennes, aux Vieilles charrues ou à Rock en Seine à Paris. En entendant les différentes prises de parole, je m'aperçois que

Rencontre parlementaire Son & Société

« La sonorisation de concerts dans des lieux dédiés ou non à la musique : quelle mise en œuvre optimale au bénéfice ⁶ de la création, de la qualité sonore, du respect de tous ? »

25 mars 2015

le son permet le vivre ensemble. Il apparaît paradoxal que, dans des endroits non dédiés à la musique et où le son retentit plus fortement que d'habitude, la parole se révèle plus libre. D'un point de vue sociologique, les rencontres sont parfois sans lendemain, permettant des échanges plus spontanés.

Notre festival permet d'écouter le son, mais aussi de le voir et le vivre en direct, en dehors de sa chambre, ou de comprendre comment les techniciens travaillent et restituent la musique. Il offre des instants de magie dûs à un cérémonial grandiose. Le côté amplifié, voire boursoufflé de ce festival, en fait son charme.

Pour en revenir au son lui-même, notre système est assez imposant. Nous l'avons mesuré avec l'Agence régionale de santé (ARS) à différents endroits, car, contrairement à une salle, être au premier rang ne signifie pas entendre plus fort. L'ampleur du son dépend également de la géographie du lieu ou du climat. Il ne pleut pas constamment à Belfort, mais il nous arrive d'essuyer des averses musclées. Notre travail sur le son apparaît donc assez maîtrisé.

En outre, curieusement, le son mesuré s'avère de plus en plus bas, car de mieux en mieux restitué grâce aux nouvelles techniques. Pourtant, nous distribuons 70.000 paires de bouchons d'oreilles. Au début, nous jugions paradoxal de rémunérer des artistes assez cher, alors que les personnes qui venaient les écouter utilisaient des bouchons d'oreilles. Au final, le patrimoine qu'est l'ouïe et la matière première représentée par le son doivent se marier et s'arranger.

Comme dans d'autres domaines, telles l'accessibilité aux handicapés ou la protection environnementale, les festivals sont des lieux où les jeunes peuvent apprendre certains gestes, sans moralisation. La protection du son et la distribution de bouchons d'oreilles apparaissent comme des bonnes pratiques ensuite répétées.

Nous permettons à 60 artistes de se produire sur scène, soit 20 par jours, ce qui implique autant de sonorisateurs et de travailleurs du son. Cela implique également des nationalités différentes habituées à des législations variées. Un technicien peut arriver de Finlande jusqu'à Belfort, puis s'envoler ensuite pour les États-Unis. Le travail d'un festival consiste à accompagner suffisamment le sonorisateur pour lui expliquer la configuration du système et la législation en vigueur.

Je vous remercie.

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique à Slate.fr et producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

Rappelons que cette année, le festival accueillera par exemple Ben HARPER, Sting ou Christine and the Queens.

Jean-Paul ROLAND, *Directeur des Eurockéennes de Belfort*

L'ensemble du programme n'est pas dévoilé, et je n'en dirai pas plus.

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique à Slate.fr et producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

Nous passons de la campagne, où se déroule le festival des Eurockéennes de Belfort, à la ville avec Daniel COLLING, cofondateur du Printemps de Bourges et gestionnaire d'une vingtaine de Zénith, dont celui de Paris.

Daniel COLLING, *Cofondateur du Printemps de Bourges et gestionnaire du Zénith de Paris*

Je suis entrepreneur de spectacles et mène encore les différentes facettes de ce métier : produire des artistes, comme Isia actuellement, organiser un festival - je serai pour la dernière fois cette année Directeur du Printemps de Bourges que j'ai cédé - et exploitant de 2 salles Zénith et non

de 10. Il est vrai que j'ai participé avec Jack LANG à l'installation de 17 zéniths sur le territoire. La France est le seul pays au monde dont les pouvoirs publics ont aidé à installer des salles de musique populaire de grande capacité. Dans ce domaine, Américains et Anglais nous jalouent.



Ces salles possèdent également des architectures adaptées au son. J'ai la chance d'exploiter le Zénith de Paris, qui reçoit le plus grand nombre de spectateurs en France, 800.000, pour les musiques dites « amplifiées ». Je gère également le Zénith de Nantes, le plus important de province avec 400.000 spectateurs. Ces deux salles représentent d'excellents observatoires pour nourrir nos discussions de ce soir.

Pour information, être exploitant et Directeur de zénith se limite à louer des salles à des producteurs de spectacles. Un Directeur de Zénith ne produit pas de spectacles. Ces salles ont justement été créées au service des producteurs et l'exploitant ne peut, si je puis dire, être concurrent de ses clients. Cette précision est importante pour vous montrer qu'en tant qu'exploitant, les manettes du son demeurent lointaines. En outre, nos salles sont souvent louées à des producteurs français, qui proposent des spectacles américains.

Abordons à présent la question du son en tant que telle. Après 30 ans d'expérience du Zénith de Paris, j'ai pu constater que, depuis une dizaine d'années, les systèmes de projection du son ont progressivement évolué vers les fréquences dites infra-basses qui, actuellement, nous causent de véritables problèmes. Le public nous écrit pour se plaindre de ce son désagréable. Je n'irai pas sur ce terrain, car je ne suis pas spécialiste, mais certaines études signalent que cette gamme de fréquences est nocive pour la santé.

Par sa capacité annuelle de spectateurs, le Zénith de Paris représente un véritable observatoire permettant de mettre en exergue un glissement du son. Nous l'avons tout d'abord constaté au niveau international pour l'ensemble des familles esthétiques, hip-hop, rock ou électro. Je demande à Jean-Michel JARRE de me pardonner, mais la dernière nommée est peut-être celle qui a amené ce glissement vers les infra-basses. Nous jugeons ces dernières nocives et désagréables, au point, effectivement, de donner ou vendre des bouchons d'oreilles, position contradictoire.

Cette situation est d'autant plus surprenante que les producteurs de ce son restent dans le cadre de la législation. La fameuse loi des 105 décibels (dB), de 1998, est respectée, mais elle ne prend pas en compte ces infrabasses. Puisque nous sommes invités chez le législateur, nous pouvons l'inciter à regarder dans cette direction. Il ne s'agit pas de vouloir systématiquement diminuer les 105 dB, mais de prendre en compte ces problèmes d'infrabasses.

J'ai écrit en ce sens, en novembre 2013, à Christophe BOUILLON, Président du Conseil National du Bruit (CNB), et ait diffusé la lettre au Ministre de tutelle, à l'Assemblée via les commissions et au Sénat. Ma collaboratrice en a de plus apporté une trentaine que nous pouvons vous remettre. Elles fournissent de plus amples détails sur ce que nous estimons être une dérive du son. Je tiens à souligner à Jean-Michel JARRE, qu'en tant qu'entrepreneur de spectacles, le son est essentiel. Je l'aime et mes propos ne représentent en aucun cas une plaidoirie anti-son.

Jean-Michel JARRE, Compositeur, AERO productions

Je partage tout à fait vos propos. Il apparaît paradoxal que les seuls endroits où des boules Quiès sont distribuées soient les salles de concert. Les 105 dB laissent suffisamment de latitude pour optimiser le niveau du son pour tout le monde. Le son est fort, car les spectateurs les plus éloignés de la scène doivent bénéficier d'un niveau suffisant. Le problème des graves n'est pas le seul. Dans certains concerts rock, les médiums et les aigus sont extrêmement agressifs, alors même que le niveau sonore global se situe en dessous des 105 dB.

Certaines gammes de fréquences peuvent engendrer des acouphènes ou des pics, imperceptibles par les appareils de mesure, pouvant endommager l'oreille. Daniel COLLING soulève donc un point majeur. Certains pays possèdent des législations plus rigoureuses que les nôtres, mais il

s'agit d'un problème d'optimisation. Il faudrait viser une optimisation de la bande passante, plutôt que, de manière primaire, tenter de diffuser le son le plus puissant.

Daniel COLLING, *Cofondateur du Printemps de Bourges et gestionnaire du Zénith de Paris*

Les infrabasses, venues du monde anglo-saxon et de la musique électro, consistent à faire vivre la musique par la sensation et non par l'oreille.

Jean-Michel JARRE, *Compositeur, AERO productions*

Depuis 30 ans, les basses et les graves en général ont évolué à cause du développement du *Home Cinema*, des salles de cinéma privilégiant les effets spéciaux, et des casques. Or les casques rencontrant actuellement le plus de succès dans le monde possèdent des mesures susceptibles de faire éclater de rire un ingénieur du son. Les graves possèdent 12 dB de plus que les aigus. Nous habituons donc progressivement les jeunes générations à une courbe tendant vers les graves et réduisant les aigus. Mesdames, vous en êtes en partie responsables, car des études ont montré que vous adoriez les graves.

Daniel COLLING, *Cofondateur du Printemps de Bourges et gestionnaire du Zénith de Paris*

Pour conclure, la loi de 1998 me semble inadaptée et doit être actualisée en lien avec les conditions actuelles de diffusion du son. Il s'agit d'un problème de santé publique.

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique à Slate.fr et producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

Dans la mesure où les infrabasses ne sont pas audibles, représentent-elles véritablement du son ?

Christian HUGONNET, *Ingénieur Acousticien, président de l'Association la Semaine du Son*

Je confirme les propos de Daniel COLLING. J'ai personnellement mesuré des niveaux sonores de 130 dB à 80 hertz lors d'un festival de Metal. Ces mesures restent néanmoins dans la loi des 105 dB, qui est donc contournée, ce qui peut s'avérer catastrophique.

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique à Slate.fr et producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

Donnons à présent la parole à Jean-Christophe APLINCOURT, Directeur du 106, salle de concert située à l'ouest de Rouen et ouverte depuis novembre 2010. Elle est installée dans un ancien hangar portuaire.

Jean-Christophe APLINCOURT, *Directeur du 106*

L'amplification constitue une évolution positive et s'inscrit dans le partage du sensible décrit par Jacques RANCIERE. Elle a permis une nouvelle distribution des rôles dans la culture. Nous avons quitté la musique de salon et l'art s'est diffusé à des populations variées et des foules. Grâce à Woodstock, la foule est devenue une assemblée positive qui concrétisait les utopies. L'amplification a constitué un moteur et permis de répondre à une importante demande sociale. Les Beatles avaient cessé leurs concerts, car ils ne s'entendaient pas, les fans criant plus fort que la musique.

La technique a ensuite permis une meilleure structuration. J'ai néanmoins pu constater, grâce à un documentaire consacré au groupe Téléphone, que des installations précaires ont subsisté dans les années 80. Les techniciens empilaient pour un soir les enceintes les unes au-dessus des autres.



Cet état de fait a progressivement évolué, car la France s'est dotée de lieux adaptés, comme le 106. Le maillage du territoire est remarquable au niveau international. La France est un pays dans lequel la puissance publique agit, même si elle possède parfois un temps de retard dans l'initiative privée, qui a démarré plus tôt dans les pays anglo-saxons. La France se donne néanmoins les moyens nécessaires et a ainsi fait construire de belles salles dans lesquelles les artistes et les publics sont bien traités et bénéficient d'un son de qualité.

Ces lieux de spectacle ont permis un grand progrès du partage de la culture alors que les nouvelles techniques ont permis une meilleure maîtrise du volume sonore. Je ne suis donc pas angoissé par le contexte actuel des concerts, estimant qu'il construit notre société.

De même, nous accueillons des pratiques amateurs. 450 groupes bénéficient ainsi de studios de répétition adaptés. Il s'agit d'un gain de santé publique, car ceux-ci possèdent une bonne acoustique et sont isolés les uns des autres, ne nécessitant donc pas de jouer fort. De nombreuses évolutions se sont avérées bénéfiques et représentent des progrès démocratiques de l'humanité.

Outre les lieux financés par la puissance publique, l'initiative privée existe. Elle touche de petits lieux nécessaires à l'émergence d'artistes. Nous devons les percevoir avec bienveillance, car notre société a besoin de zone de tolérance. La loi ne doit pas censurer ces espaces nécessaires à la naissance de talents.

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique à Slate.fr et producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

Les lieux évoqués ont besoin d'architectes pour être créés. Je passe donc la parole à Michèle KERGO SIEN, architecte et chef de la Mission du conseil architectural de la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA).

Michèle KERGO SIEN, *Architecte et chef de la Mission conseil architectural de la Direction générale de la création artistique du Ministère de la Culture et de la Communication*



Je suis ravie d'entendre Jean-Christophe ALPINCOURT évoquer certains progrès. Les architectes sont conscients de l'importance du son, aussi bien en termes d'isolation que de qualité sonore à l'intérieur des salles. D'énormes progrès ont été réalisés. 7 acousticiens ont par exemple participé à la réalisation de la Philharmonie de Paris. Plus un seul programme de construction de salles, qu'elles soient destinées à des musiques actuelles, acoustiques, ou au théâtre, ne se déroule sans recourir à un acousticien.

Des progrès considérables ont été réalisés. Trente ans auparavant, lorsque j'étais maître d'œuvre, l'acousticien me demandait de tirer un coup de pistolet dans la salle et de lui envoyer l'enregistrement. La situation est désormais fort différente. Nous disposons de maquettes numériques et de maquettes dont l'échelle permet de réaliser des essais. Le travail sur le son est donc à présent quotidien.

Par ailleurs, le maillage territorial des petites salles de musiques actuelles a également permis de faire naître des projets architecturaux. De même, les derniers zéniths réalisés ont bénéficié d'un traitement acoustique interne, mais également d'une isolation importante. L'ensemble de ces critères

demeure constamment étudié. Les acousticiens que je connais sont souvent musiciens et ont donc conscience de s'inscrire dans des projets réfléchis.

En revanche, l'isolation des lieux existants est beaucoup plus difficile à améliorer, alors que leur acoustique interne est assez facilement corrigée. Concernant les bruits de voisinage, le calcul dépend quant à lui de l'émergence. Moins le son interne à la salle est maîtrisé, plus les coûts d'isolation sont importants, de manière souvent inutile. La question des infrabasses doit donc être réglée. De plus, la législation doit distinguer les différents types de lieux. Organiser un concert à l'extérieur, dans une petite salle, ou dans une salle de 3.000 places diffère considérablement.

Signe des progrès acoustiques effectués, de plus en plus de lieux concilient à la fois la musique classique, la musique électro-acoustique dont les enceintes sont amplifiées et le théâtre, même si un domaine doit naturellement être privilégié. La Philharmonie possède par exemple une excellente acoustique sans amplification, mais propose également des concerts avec amplification qui se déroulent parfaitement.

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique à Slate.fr et producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

Pour terminer cette première série d'interventions ciblant principalement les organisateurs de concerts, je donne la parole à Bertrand FURIC, Président de l'association Agi-Son et Directeur du Brise-Glace, scène des musiques actuelles d'Annecy. Il demeure un acteur de la mobilisation en faveur du spectacle vivant et de la sensibilisation aux problèmes auditifs et de qualité sonore.

Bertrand FURIC, *Président de l'association Agi-Son et Directeur du Brise-Glace d'Annecy*



Je vous remercie pour votre invitation. Je parlerai moins au titre de Directeur de salle de concert, même si mon expérience au sein du Brise-Glace m'inspire au quotidien, qu'en tant que Président de l'association Agi-Son.

Pour reprendre les propos de Jean-Christophe APLINCOURT, nous parlons d'une esthétique dans laquelle la matière sonore et le travail sur le son participent à la création artistique. Dès les premières notes de synthétiseur, Jean-Michel JARRE ou Depeche Mode sont identifiés. De même, dès le premier riff de guitare, Nirvana ou Keith RICHARDS sont reconnus. Nous devons donc intégrer que le son demeure intrinsèque à la création artistique.

Comme l'ont dit Jean-Christophe APLINCOURT et Daniel COLLING, notre pays a fait l'effort d'un investissement public conséquent. Les collectivités ont également effectué des actions pertinentes, en accolant parfois tourisme et culture. Leur effort aura été important pour développer les festivals et nous constatons actuellement les fruits de cette politique. Le territoire est désormais doté d'équipements bénéficiant de financements leur permettant de disposer de systèmes sonores de qualité, en salles comme en extérieur.

En outre, Agi-Son essaie de rester en pointe dans ces domaines afin d'anticiper certains problèmes, et participe à des groupes de réflexion. Nous nous sommes amusés l'an dernier à effectuer des mesures sur 4 festivals emblématiques, même si aucune loi n'existe pour le plein air. Nous avons pris le risque de pratiquer des mesures extrêmement scientifiques, soumises à un protocole validé par le Ministère de la Santé et les ARS.

Nous avons choisi les Eurockéennes, Rock en Seine, le Hellfest et Musilac et n'avons constaté que 2 ou 3 concerts ayant dépassé les limites, alors même qu'aucune règle n'existe. De même, les chiffres du Zénith de Paris montrent que sur environ 200 concerts, seuls 18 à 20 par an posent problème. En dehors d'Iron Maiden, si les normes des salles avaient été appliquées aux concerts des festivals, elles auraient été respectées.

Au final, il apparaît donc faux d'affirmer que la musique n'a jamais été aussi forte qu'aujourd'hui. Nos ingénieurs du son et professionnels sont responsables et formés, et la situation globale évolue donc de manière satisfaisante.

Une fois ce constat établi, certains axes doivent être évoqués. Tout d'abord, si nous bénéficions actuellement d'un tel maillage du territoire, d'une telle diversité des festivals et des grandes salles, de la diversité culturelle que le Ministère de la Culture et notre association défendent, c'est également grâce aux premières scènes, aux fameux pubs rock ayant fait le triomphe de la scène rock anglaise. La problématique de ces petits clubs est différente. Leurs systèmes de son demeurent réduits, et les problèmes de son polluent les prestations. Un batteur normal jouera par exemple jusqu'à 103 dB.

Ainsi, dans un petit club, même si le son de façade est coupé, les 2 ou 3 premiers rangs subiront quoi qu'il en soit un son supérieur à 103 dB. La lutherie crée des instruments dépassant cette puissance. Si une flûte traversière et une chanteuse manquant de voix s'ajoutent à cette batterie, un rééquilibrage micro sera indispensable. Le problème du son plateau polluera alors les premiers rangs. Dans de nombreuses petites villes, ces clubs sont importants, car des 106 ou des Brise-Glace ne peuvent être installés partout en France.

Enfin, contrairement à un vague projet caricatural d'amendement publié durant la semaine, ne dissociez pas 3 problématiques. Nous devons en permanence garder à l'esprit le niveau sonore, qui peut être mesuré en dB(A) ou dB(C), soit une pondération permettant de prendre en compte les infrabasses, la durée de la mesure et l'endroit où le micro est placé.

Que faire, par exemple, lorsque, lors d'un concert de BB Brunes, les mesures durent 15 minutes, mais que le son atteint 112 dB entre les morceaux à cause des cris des admiratrices ? Les bouchons d'oreilles doivent en réalité être placés entre les morceaux. Il serait incohérent de demander aux musiciens de jouer moins fort alors que les pics sonores ne correspondent pas aux morceaux.

Agi-Son s'est positionné au sein d'un dispositif européen visant à échanger avec l'ensemble des salles européennes. Une harmonisation interviendra dans 10 ou 15 ans et il serait donc pertinent d'étudier la situation des autres pays. En Belgique, les organisateurs sont responsabilisés. Un niveau fixé à 102 dB sur 15 minutes leur est imposé. Si ce dernier n'est pas respecté ponctuellement, car un guitariste s'est emporté sur un riff, un rattrapage est possible en respectant un volume de 100 dB sur une heure.

Pour finir, des réflexions intéressantes et pertinentes sont menées par le Conseil National du Bruit (CNB). Avant de produire des amendements *ex nihilo*, les institutions démocratiques alliant la représentation nationale et les professionnels doivent travailler sereinement. Les députés et sénateurs peuvent ensuite décider en bénéficiant de bases constructives.

Gisèle CLARK, Journaliste, ingénieur du son, rédactrice en chef de la revue *Réalisason*



Je suis très heureuse d'être présente ce soir en votre compagnie. Je suis rédactrice d'un magazine ne traitant que de technique, nommé Réalisason. Nous rédigeons des comptes rendus de concerts ou effectuons des visites de studios. Nous constatons et entendons donc des problématiques variées. Sans faire de publicité, j'ai apporté quelques exemplaires du magazine pour que vous puissiez en comprendre la teneur. Les problématiques évoquées ce soir sont souvent traitées dans nos articles.

Le thème de la soirée est la sonorisation de concerts dans des lieux dédiés ou non à la musique. Toutefois, j'enlèverai le mot concert et évoquerai la sonorisation dans des lieux dédiés ou non à la musique.

Le premier intervenant sera Didier PLAUD, qui a travaillé l'année dernière sur les Jeux équestres mondiaux se déroulant à Caen durant 3 semaines. Certains lieux, comme le stade D'Ornano, n'étaient absolument pas adaptés à la diffusion du son. Il a donc été

astreint à mettre en place une installation qui aurait pu demeurer permanente. Les échanges avec les autorités locales étaient parfois ubuesques, tant les problèmes administratifs étaient complexes.

Didier PLAUD, *Gérant de la société Atech ATL*



Bonjour à tous, merci de m'accueillir. Nous avons effectivement organisé les Jeux équestres mondiaux à Caen l'année dernière. L'entreprise dont je suis le gérant participe à de nombreux concerts, et les différents thèmes évoqués nous intéressent directement. En guise de parenthèse, l'infra-basse est parfois nécessaire pour certains artistes, de rap notamment.

Étant loueur, il m'est parfois arrivé que le son soit trop puissant et de mauvaise qualité. L'ingénieur du son de l'artiste était souvent en cause, et était la plupart du temps Anglais. Je ne pense pas avoir été le seul à rencontrer de tels cas. Nous discussions en vain avec la production ou l'organisation, et les volumes sonores atteignaient les 120 dB. Les artistes français causent au contraire très peu de problèmes, les systèmes d'insonorisation fonctionnent parfaitement et les salles sont très bien équipées.

Revenons à présent aux Jeux équestres mondiaux. Nous devons organiser 3 lieux, le Zénith de Caen, le Parc des Expositions et le Stade D'Ornano. Les contraintes techniques étaient différentes, mais 70% de mon travail a au final concerné les contraintes de sécurité. Nous devons nous adapter à un environnement sportif pour ne pas gêner les télévisions et satisfaire le public, tout en nous assurant qu'aucun cheval ne soit blessé. Le moins cher d'entre eux coûtait 500.000 euros, et le plus cher 10 millions d'euros. Nous nous sommes donc montrés extrêmement précautionneux.

Je ne développerai pas les détails techniques, mais, à titre d'exemple, nous avons percé des poutres ou monté des amplis sur des grues. Au final ces Jeux équestres auront constitué une très bonne expérience.

Gisèle CLARK, *Journaliste, ingénieur du son, rédactrice en chef de la revue Réalisason*

Je souhaiterais rebondir sur un sujet me tenant à cœur. Je fais partie de la petite équipe qui organise tous les 2 ans à Ouistreham le Festival Beatles. Des concerts sont répartis dans 3 salles et la société Atech réalise la prestation. Lors du dernier festival, les autres responsables avaient décidé d'organiser un concert sur le toit de la mairie de Ouistreham, comme les Beatles l'avaient fait en janvier 1969. Organiser un tel événement était inimaginable et nous avons transgressé de nombreuses lois de sécurité. Cependant, le maire s'est montré très compréhensif et nous a soutenus.

La manifestation aura été merveilleuse. Avec une certaine volonté, il est possible d'organiser des événements spéciaux et d'installer des dispositifs sonores satisfaisants.

Le second intervenant est Gilles HUGO, de la société Silence. Il travaille sur les plateaux de télévision depuis de nombreuses années. Le travail du son y est souvent complexe, car il doit demeurer caché. Le public doit être excité et bénéficier d'un son de qualité, mais les dispositifs doivent être dissimulés. Les enceintes doivent notamment être suspendues au-delà des effets lumineux.

En parallèle, Gilles HUGO effectue d'autres activités, comme l'organisation des dispositifs sonores du Tour de France.

Gilles HUGO, *Ingénieur du son, cofondateur de la société Silence*

Bonjour à tous. Le sujet évoqué ce soir est vaste. Remarquons tout d'abord un paradoxe. Au cinéma, pour montrer que le Président des États-Unis parle dans une sonorisation, un larsen est effectué, comme si, pour montrer de la lumière, il fallait l'éteindre, ou pour montrer que vous êtes un excellent orateur, Monsieur le Député, vous deveniez muet.



En langue anglaise, la sonorisation se dit « *sound reinforcement* », soit, littéralement, renforcement du son. Notre travail est donc de transmettre le message aux personnes trop éloignées pour entendre. À part Jean-Michel JARRE, qui joue très fort dans des grandes villes, la plupart des musiciens demeurent inaudibles dès lors qu'une porte est ouverte. Nous sommes donc des passeurs, des traducteurs, des interprètes, qui doivent acheminer le son. Les métiers « *sound invention* », « *sound production* » ou « *sound creation* » sont différents. Le nôtre demeure le « *sound reinforcement* ».

La sonorisation est très récente. Lorsque les Beatles effectuaient leur dernier concert en août 1966 à San Francisco, ils jouaient uniquement sur la sono du stade. Cependant, ils avaient constaté que les Beach Boys possédaient une sono de tournée. Ils avaient donc réclamé qu'une sono leur soit construite. Celle-ci possédait une puissance de 600 Watts. Pour indication, l'autoradio des berlines allemandes actuelles possède une puissance bien supérieure.

De même, en 1969 à Woodstock, aucune sono n'était présente sur scène, mais les 500.000 spectateurs entendaient parfaitement. Cet état de fait laisserait sous-entendre que plus l'on fume, mieux l'on entend...

Gisèle CLARK, *Journaliste, ingénieur du son, rédactrice en chef de la revue Réalisason*

Les Who peuvent eux aussi en témoigner.

Gilles HUGO, *Ingénieur du son, cofondateur de la société Silence*

J'étais présent aux États-Unis en 1969, et le gros titre du Detroit Free Press était : « *Les Who, une sono démoniaque : 5.000Watts* ». Actuellement, Michel SARDOU doit probablement bénéficier de cette puissance multipliée par 4 en retour de scène, et ce même sans fumer.

La sono de spectacle date de la fin des années 60 aux États-Unis. Néanmoins, les plus gros progrès de la sonorisation électrique concernent le « *public address* » et non le « *sound reinforcement* », et ont été opérés entre 1915 et 1922 aux États-Unis pour des meetings politiques. Même si nous n'aimons naturellement pas nous rappeler cette époque, les grands rassemblements de Nuremberg comprenaient une sono efficace. De manière ironique, ces amplis ont servi quelques années plus tard à la Fête de l'Humanité.

Ensuite, après le développement de la sono à la fin des années 60, les travaux de sonorisation liés au spectacle, au « *public address* », et aux lieux publics ont été séparés. Le dernier aspect était quant à lui inexistant. J'aimerais me montrer aussi optimiste que Michèle KERGOSIEN, mais, malheureusement, la prise en compte du son dans les lieux publics est très récente. Des réalisations calamiteuses ont été construites.

Les secteurs artistiques demeuraient également très cloisonnés. Les ingénieurs de cinéma ne travaillaient pas pour la télévision, ceux de la télévision ne pénétraient pas le spectacle vivant et ceux du spectacle vivant se tenaient à l'écart de l'événementiel, alors que le sport ne comprenait pas de sono.

Progressivement, tout a changé. Je représente ainsi l'exemple de la première arrivée des ingénieurs de spectacle à la télévision. Lorsqu'il a lancé l'émission Champs Élysées, Michel DRUCKER a réclamé des travailleurs du spectacle pour réaliser le son. Ce fut notamment très compliqué au niveau syndical. Avant cette émission, aucun ingénieur du privé ou de concert ne travaillait pour la télévision. Une première porte s'est alors ouverte.

Depuis, l'ensemble des différents secteurs se mélange. Il est impossible de se rendre dans un stade sans bénéficier d'une lumière, d'un son et d'une vidéo de spectacle. De même, l'ouverture des

JO de Londres représente le sommet de ce qui peut être réalisé en termes de spectacle. Toutes les catégories artistiques et toutes les techniques du spectacle y étaient représentées.

De plus, j'effectue de nombreuses intégrations dans des hôtels ou des magasins. Notre travail dépasse alors très largement la simple pose de plafonniers. Nous développons de nouvelles solutions. L'important est de constater que les secteurs se mélangent et doivent se mélanger, entraînant une transmission des inventions créées. Ce processus doit être stimulé.

Le spectacle apparaît actuellement comme le secteur le moins créatif au niveau du son. Différentes normes existent, des systèmes fonctionnent parfaitement et projettent le son très loin, mais nous stagnons. Les consoles numériques font désormais tout, excepté le café, mais ne constituent pas des nouveautés.

La véritable nouveauté est de disposer de salles pouvant traiter de la musique amplifiée et de la musique acoustique. J'en connais une, mais celle qui vient d'ouvrir ne peut en réalité pas le faire. Nous y travaillons en ce moment et constatons que la situation est catastrophique.

En revanche, l'évènementiel apparaît actuellement très inventif. Cependant, pour certains, il ne fait pas partie du monde de la culture. Je constate pourtant plus d'inventions de lumière, voire de son, au Mondial de l'Automobile que dans de nombreux concerts. Ces lieux impliquent des problématiques et nécessitent donc une certaine créativité. Ce fut le cas dans le spectacle à la fin des années 60 et au début des années 70.

Je fais partie d'une génération de techniciens qui ne bénéficiaient pas d'écoles spécialisées. Souvent, le sonorisateur était simplement un guitariste manquant de talent. De plus, les sonos étaient particulièrement rudimentaires. Désormais, les jeunes sortant d'écoles se révèlent bien plus compétents que nous l'étions.

Dans de nombreux domaines, il est impératif d'inventer. À la télévision, par exemple, les enceintes gênent. Aux dernières Victoires de la musique, le son devait être produit derrière un écran de 400m², et la sono était placé 20 mètres en retrait du chanteur. Or de tels procédés sont interdits dans les écoles de son.

Les secteurs se mélangent, et il est impératif de partager les moyens, les inventions, et de développer de nouvelles méthodes et techniques. Les lieux où nous avons inventé le plus sont les classes de musique pour les sourds, notamment au sein de l'Institut National des Jeunes Sourds et d'une salle située à Asnières. Nous installons des instrumentariums complets, apprenons au professeur à se servir de consoles numériques et produisons de la musique avec des personnes sourdes.

Le sonorisateur, qui se prend souvent pour quelqu'un d'important, n'en ressort que plus humble. À titre illustratif, voici la blague significative de notre milieu : quelle est la différence entre Dieu et un sonorisateur ? Dieu ne s'est jamais pris pour un sonorisateur. Les anecdotes précédentes ont montré que, parfois, le sonorisateur se situait effectivement légèrement au-dessus de Dieu. Il est vrai que lorsque nous nous trouvons derrière notre console, nous influons véritablement et suscitons les réactions du public.

Le travail avec les sourds permet de s'apercevoir de notions totalement oubliées. Les personnes sourdes sont toutes différentes, et nous devons donc nous réadapter constamment pour leur faire comprendre ce qu'est un son aigu, un son grave, un son fort ou un son léger. Or la situation est identique pour les entendants, mais nous l'avons oublié et avons tendance à considérer que chacun perçoit les mêmes sons. Après un concert, la moitié des spectateurs déclare que le son était trop fort, l'autre moitié l'inverse, certains se plaignent des infra-basses et d'autres de ne pas avoir entendu correctement les paroles.

Le son apparaît donc incroyablement subjectif et aucune vérité absolue n'existe. Ainsi, un son de 95 dB dans une salle très amortie avec un public calme se révèle très fort. Au contraire, si le bruit de fond du public s'élève déjà à 80 dB, il faudra produire un son plus puissant pour le dépasser. De plus, nous ne possédons aucune mémoire auditive. Un même morceau écouté différents jours de la semaine sera en quelque sorte différent.

Nos oreilles ne forment pas un appareil de mesure. Elles sont reliées au cerveau, centre de cultures variées. Selon les différents pays, les populations n'entendent pas la même chose. Jean-Michel JARRE, qui a effectué de nombreuses tournées à l'étranger, peut le confirmer. Ce que nous entendons au Cambodge nous semble par exemple dissonant, trop fort ou pas assez, mais ce n'est pas le cas pour la population locale.

Ainsi, lorsque des sonorisateurs anglais se rendent dans nos salles, ils apportent leur propre culture. Une grande différence subsiste entre Deep Purple et Michèle Torr. Nous devons relativiser les mesures du son et prendre en compte les aspects culturels. Il ne s'agit pas simplement de chiffres, mais de comprendre pourquoi un tel niveau de son est requis par tel sonorisateur.

Par ailleurs, nous travaillons sur le Tour de France depuis 10 ans. Avec les organisateurs, nous œuvrons pour diminuer le niveau sonore, notamment pour les personnes présentes pendant très longtemps. La moyenne de présence des spectateurs situés aux bords des routes est de 6 heures 30 par jour. Ils arrivent très tôt le matin pour attendre la caravane du Tour et ses produits publicitaires, et, éventuellement, voir passer les coureurs. Pendant tout ce temps, ils entendent de la publicité, des speakers et de la musique.

Il en va de même pour les individus restant au Mondial de l'Automobile, dans une conférence ou un meeting politique. Après 6 heures de son, un être humain normal doit revenir au calme. Or ce n'est pas le cas. Nous devons donc adapter nos dispositifs sonores. Sur le Tour de France, notre cahier des charges stipule de produire du son sur 2 kilomètres. Nous le faisons sans électricité ni aucun fil pour des raisons de sécurité, et avons donc dû inventer des systèmes. En outre, si plus de son nous est réclamé, nous n'amplifions pas la puissance mais rajoutons des enceintes.

Ce type d'adaptation ne fonctionne pas partout. Lors d'un concert de Metallica au Stade de France, la sono doit être vue et entendue. Cependant, dans de nombreux cas, la sono ne sert qu'à renforcer le son. L'important n'est donc pas de la voir, mais de percevoir son message. Au théâtre, l'important reste par exemple d'entendre Charlotte GAINSBOURG susurrer au bout de la scène, peu importe le moyen dont le son est amené aux spectateurs. Nous devons nous montrer inventifs, car des solutions variées, autres que des haut-parleurs très puissants, peuvent permettre d'acheminer le son.

Dans les théâtres antiques, le son se déplaçait parfaitement d'un point à un autre sans électricité. Sophocle et Aristote ont par exemple étudié la propagation des ondes sans que l'électricité n'existe. Nous pouvons donc continuer à inventer et devons identifier les secteurs bénéficiant de moyens économiques supérieurs pour nous aider à créer. Les dispositifs ainsi développés pourront ensuite circuler dans les autres secteurs.

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique à Slate.fr et producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

Donnons à présent la parole à Lory WAKS, adjoint au chef de la Mission bruit et agents physiques du Ministère de l'Environnement.

Lory WAKS, *adjoint au chef de la Mission bruit et agents physiques du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie*



Je vous présenterai les principaux axes de la réglementation des établissements recevant du public et diffusant à titre habituel de la musique amplifiée. Celle-ci est née en 1998 afin de fixer un cadre d'action à l'activité de diffusion de musique amplifiée. Cette dernière est culturelle, mais aussi économique, et l'objectif est de lui permettre de se développer sans générer de nuisances pour l'environnement ou les spectateurs.

La réglementation poursuit 2 objectifs principaux,

préservé l'audition du public et protéger les riverains. Bertrand FURIC évoquait un niveau moyen à ne pas dépasser de 105 dBA devant être mesuré entre 10 et 15 minutes. Le niveau moyen doit être respecté en tout point accessible au public et le niveau crête est fixé à 120 dB.

Le responsable de l'établissement doit en outre faire réaliser par un acousticien indépendant une étude de l'impact des nuisances sonores. Celle-ci fournit d'une part un diagnostic acoustique de l'installation et précise d'autre part les dispositifs mis en œuvre pour éviter toute nuisance. De plus, l'isolation acoustique avec les locaux contigus doit être suffisante pour éviter les émergences trop importantes et préserver la tranquillité du voisinage.

La réglementation apparaît désormais ancienne, et il a été dit à plusieurs reprises que les esthétiques musicales ont depuis évolué, avec, notamment un enrichissement en basses fréquences. Ce constat a incité le Ministère de la Santé à remettre en question la réglementation et à saisir le Haut Conseil de la santé publique afin notamment de déterminer des indicateurs pertinents pour mieux prendre en compte les basses fréquences et protéger le public. Le Haut Conseil a rendu un avis en 2013, puis le Conseil national du bruit (CNB) s'est auto-saisi sur cet avis à la demande de Christophe BOUILLON.

L'éclairage apporté par ces deux instances sera utilisé par le Ministère de l'Environnement et le Ministère de la Santé afin d'engager une réflexion sur l'évolution du cadre réglementaire. Certains amendements gouvernementaux adoptés dans le projet de loi de santé fournissent une première base de travail.

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique à Slate.fr et producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

Enchaînons avec une personne parfois témoin de ces nuisances sonores, Renaud BARILLET, Président des Pierrots de la Nuit et Directeur associé de la Bellevilloise.

Renaud BARILLET, *Président des Pierrots de la Nuit et Directeur associé de la Bellevilloise*



Bonsoir et merci de votre invitation. Je suis agréablement surpris de pouvoir parler de son et non de bruit. J'ai avant tout abordé ces problématiques d'intérêt général par mes activités d'exploitant de lieux de concert, de nuit ou d'événementiels comme la Bellevilloise. Je participe également activement au réseau des musiques actuelles de Paris, qui regroupe des acteurs variés. Enfin, le dispositif des Pierrots de la Nuit a été créé lors des Etats Généraux de la Nuit. Il ne représente probablement qu'une goutte d'eau, mais montre qu'en discutant et plaçant de l'humain sur les territoires souffrant de problèmes sonores, des solutions peuvent être apportées.

Ces éléments possèdent un versant très positif, mais, à force, seules les nuisances et difficultés sont évoquées. Dans les grandes villes, notre premier interlocuteur n'est autre que la Préfecture de Police. Nous devons gérer la qualité sonore de nos installations, mais également l'émergence vers l'extérieur qui constitue un sujet de difficulté. De plus, nous devons maîtriser le son induit par le foisonnement des publics. Les établissements cumulent de plus en plus des activités différentes. Ils sont des salles de concert, mais également des restaurants ou des clubs.

Nous partageons avec les festivals les fonctions de lieux de vie, de lien social et de mixité des publics. Ces bienfaits se répandent ensuite vers l'espace public environnant. Pourtant, nous nous heurtons aux difficultés posées par des riverains. Certains souffrent véritablement, mais beaucoup accaparent ces sujets pour en faire une cause majeure, sans être représentatifs d'une majorité. Ces derniers mettent constamment en exergue le danger réel, fantasmé ou supposé induit par notre activité.

Nous travaillons sur cette problématique en essayant de rappeler qu'une mégapole n'existe pas sans ce temps de nuit qui permet l'existence d'établissements variés. Il faut en finir avec la notion de tolérance toujours employée. La nuit constitue au contraire un temps de vie à part entière, même si elle ne revêt pas la gravité du temps de travail. Voilà justement son importance et sa force, tant sur les plans humaniste et créatif que social.

Durant les Etats Généraux de la Nuit, un projet de loi avait été rédigé, mais n'avait finalement pu être voté pour des logiques de majorité politique. Il s'intitulait « *Pour une urbanité réussie de jour comme de nuit* ». Au-delà des clivages politiques, ce projet devrait être remis sur le travail. Un des points portait sur l'antériorité de certains établissements, quelquefois centenaires. Il n'existe aucune règle impliquant de les signaler dans le bail d'une habitation située au-dessus. Des litiges naissent donc sur des situations qui pourraient être évitées.

Les discothèques ont acquis, de par leur nature, un droit à la nuit. En revanche, les autres types d'établissements sont soumis à un système dérogatoire extrêmement précaire. Une autorisation de 2 ans représente par exemple du très long terme. Face à un banquier ou un bailleur, la donnée est inverse et fragilise l'activité. Il ne s'agit que d'un point parmi d'autres. Les exploitants de lieux de vie et de concert, dont le temps est hybride, situé entre celui de la musique de première partie de soirée et la nuit, sont contraints de constamment réclamer des autorisations.

Pour l'un de mes établissements, après de nombreuses années d'existence, nous venons d'obtenir un renouvellement de 6 mois, car, nous dit-on, la Police s'est déplacée 2 fois, sans infraction constatée. Cet exemple montre la précarité dans laquelle nous nous trouvons. Or il ne s'agit que d'un élément d'une longue liste.

Enfin, les Pierrots de la Nuit interviennent sur la difficulté à gérer les incivilités de publics variés. Il convient d'allier dialogue et compétences pour travailler la perception des individus, alors que le son peut se transformer en bruit ou en nuisance. L'intolérance au bruit peut être accrue ou relativisée selon la manière dont nous expliquons nos activités et dont elles sont ancrées dans la société. Le législateur nous aide à les légitimer, les communiquer, les encadrer, et à les soutenir financièrement, notamment pour des travaux.

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique à Slate.fr et producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

Terminons ce large tour de table avec une représentante du monde de l'édition musicale. Clothilde CHALOT est cofondatrice de la plateforme de partage et de découverte de musique NoMadMusic.

Clothilde CHALOT, *Cofondatrice et Directrice générale du label NoMadMusic*



Je suis Directrice générale du label NoMadMusic, dont la base est une plateforme numérique, elle-même lieu d'événements. En parallèle, nous possédons un label avec les éditions Ambronay. Ces dernières organisent un festival dans l'abbaye d'Ambronay, qui bénéficie d'une acoustique naturelle.

Nous avons pour but de faire le relais avec le numérique et de diffuser au maximum la musique d'Ambronay et de NoMadMusic sur internet tout en préservant une qualité de son supérieure. Pour contredire Jean-Michel JARRE, nous nous basons sur un sujet musical à esthétique haute que nous souhaitons transmettre en haute définition. Nous bannissons ainsi le MP3 au maximum et nous entourons des meilleurs techniciens, preneurs de son, et directeurs artistiques. Le spectacle vivant doit être retransmis le plus fidèlement possible.

Le numérique et la radio représentent d'excellents outils lorsqu'ils sont correctement utilisés. Cette notion m'amène à interpeller les élus. La qualité du matériel est primordiale et il faut parfois

accepter de dépenser plus d'argent en engageant des preneurs de son et directeurs artistiques afin que les événements soient retransmis au mieux sur internet, à la radio ou la télévision. Dès lors, la notoriété et la communication peuvent devenir internationales. Les dépenses immédiates peuvent s'avérer supérieures, mais les retombées sont ensuite considérables.

De plus, la musique n'a pas besoin de traducteurs. Nous exportons ainsi de la musique classique vers le Japon. La communication, y compris pour une ville, s'en trouve simplifiée. Des messages forts peuvent être transmis grâce à une direction artistique compétente, de la créativité, du mélange d'électro et de musique ancienne. Lorsque la musique est de qualité, nul besoin d'image. L'idée est d'amener le public au spectacle vivant. Cependant, les publics empêchés bénéficient également de la venue du spectacle chez eux. Le son doit être un relais pour le spectacle vivant.

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique à Slate.fr et producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

Nous vous laissons à présent la possibilité de réagir et d'interroger nos intervenants et les élus présents.

Jean-Louis HORVILLEUR, *Trésorier-adjoint de la Semaine du Son, audioprothésiste D.E., préventeur*



Bonjour à tous, je me nomme Jean-Louis HORVILLEUR et suis membre du bureau et administrateur de la Semaine du Son. Je m'inscris plutôt dans le prisme santé auditive de l'association. Cette soirée a mis en lumière des éléments extrêmement intéressants. Nous avons pu constater que les contraintes de terrain étaient variées et que la législation devait être améliorée.

La Semaine du Son travaille depuis de nombreuses années sur les problématiques de santé auditive. L'enquête Ipsos diligentée cette année a montré que les jeunes appréciaient les sons puissants et que nombre d'entre eux avaient ressenti des symptômes de souffrance de l'oreille sans pour autant réagir. Nous remarquons donc un problème d'éducation. Le public n'est pas capable d'évaluer lui-même les niveaux sonores et il serait donc intéressant que les professionnels puissent le faire.

De plus, l'étude a indiqué que les bonnes pratiques, comme l'utilisation d'enceintes sonorisées dans les lieux de musiques amplifiées, n'étaient pas systématiques. L'éloignement des enceintes n'était évalué qu'à 33%, les pauses auditives à 12%, dépassant largement la norme, alors que les bouchons d'oreilles, qui représentent un pis-aller lorsque le son retentit plus fort que l'orage, n'étaient pas du tout ancrés dans les habitudes.

Il serait effectivement regrettable de devoir enfermer le batteur dans une sorte de cage en plexiglas, mais le principe de précaution sera la base de la prochaine loi. Mon message cible donc avant tout l'éducation.

Dr Jean-Michel KLEIN, *Président du Syndicat national des ORL (SNORL)*



Étant Président du Syndicat des ORL, je suis peut-être le canard boiteux de cette soirée. J'appelle à votre vigilance, car nous créons une génération de sourds. Or la nature ne triche pas. Lorsque la perception est touchée, plus aucune opération n'est possible. J'ai entendu parler d'ultra-basses et d'autres évolutions visant à faire vibrer le corps. Ce phénomène entraîne un ébranlement cochléaire détruisant l'oreille. Les jeunes touchés deviendront sourds à 50 ans et non plus à 70 ans.

Pour gérer cette situation, chacun doit prendre conscience de ses responsabilités. Ce lundi, j'ai par exemple examiné un jeune ayant écouté de la musique dans un bar le samedi. Il m'a déclaré ne pas s'être rendu compte de l'ampleur du bruit. Il est donc ressorti avec une baisse auditive, une surdité et des bourdonnements d'oreilles. Je lui ai prescrit une corticothérapie. S'il s'avère qu'il a perdu des capacités, ce sera irréversible.

Nous avons atteint les limites de l'excès humain et la physiologie ne pardonne pas. Je vous écoute, mais demeure très inquiet. La loi ne règlera pas la situation, sauf à placer des sonomètres dans toutes les pièces. En tant que médecin, ma réponse technique est de faire mon métier, et ma réponse humaine consiste à accompagner au mieux. Or il devient difficile d'effectuer cet accompagnement alors qu'une cohorte d'individus sera sourde dès 45 ans.

Vous me rétorquerez probablement que des réponses techniques seront mises en place, mais elles coûteront cher. Le projet de loi de santé nous a récemment menés dans la rue. Nous étions accompagnés de camions équipés de caissons qui faisaient vibrer l'estomac. L'ensemble des ORL était ainsi doté de bouchons d'oreilles. Toutefois, Madame TOURAINE ne nous a pas entendus pour autant.

Daniel COLLING, *Cofondateur du Printemps de Bourges et gestionnaire du Zénith de Paris*

Je suis à 95% d'accord avec vos propos et avais ainsi terminé mon intervention précédente en qualifiant les infrabasses de problème de santé publique. En revanche, je suis en désaccord avec vous concernant la réglementation. Nous sommes passés de 18.000 morts par an sur la route à moins de 6.000, car la vitesse a été encadrée. Si nous réglémentons les problématiques de son de manière intelligente, nous améliorerons la situation.

Odile WARIN, *Chargée des relations institutionnelles d'Europe 1*



Je rebondirai tout d'abord sur les propos du médecin ORL avec une boutade. Écoutez la radio, vous pourrez placer le son à votre guise. Ensuite, je souhaiterais revenir sur les propos de Clothilde CHARLOT. La radio, et en particulier Fabien NAMIAS, Directeur général d'Europe 1, attache une importance considérable au son. Nous engageons ainsi d'excellents ingénieurs du son et tentons constamment d'améliorer le son de la radio. D'importants progrès ont donc été effectués.

Laurent LUTSE, *Président de la branche Cafés-Brasseries-Etablissements de nuit de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH)*



Je défends les petits lieux de musique et représente les discothèques et établissements de nuit. Il s'agit d'une profession très encadrée et, avant d'obtenir une dérogation, des études acoustiques doivent être effectuées. Nous avons notamment entrepris un tour des établissements de Lyon avec des élus et des médecins. Nous demandions de diminuer le son à hauteur de 85 dB. Les pistes se sont vidées et la puissance sonore n'était due qu'au bruit ambiant et non à la musique. La profession demeure actuellement très encadrée et encourt des risques de fermeture.

En outre, l'Union des métiers de l'industrie hôtelière représente plus de 80.000 établissements qui diffusent tous de la musique. Elle travaille de plus en plus avec des acousticiens et des architectes afin de bénéficier d'une meilleure qualité sonore. Les restaurants n'ont pas besoin d'un son puissant, mais d'une diffusion étouffant les bruits des voisins.

Rencontre parlementaire Son & Société

« La sonorisation de concerts dans des lieux dédiés ou non à la musique : quelle mise en œuvre optimale au bénéfice de la création, de la qualité sonore, du respect de tous ? »

25 mars 2015

La problématique est similaire pour les discothèques. Il est vrai que, par le passé, des responsables peu scrupuleux ont pu augmenter le son des musiques jusqu'à 120 ou 130 dB. Au Palace, le glaçon sautait par exemple du verre et nous n'entendions plus rien après en être sortis. Ces dérives sont désormais terminées.

Nous défendons également les petits établissements et cafés qui offrent la possibilité à de nombreux artistes de démarrer leur carrière. Nous essayons de conseiller cette profession. Celle-ci demeure en outre très encadrée et peut subir des fermetures administratives, une réalité non évoquée ce soir.

Angélique DUCHEMIN, Association Agi-Son



Comme nous le constatons ce soir, le sujet de la sonorisation demeure extrêmement complexe. Un important travail est entrepris par le Comité scientifique d'Agi-Son, en lien avec les ministères de l'Écologie, de la Santé et de la Culture. Nous cherchons à améliorer les niveaux sonores et avons notamment effectué des mesures dans les festivals l'année passée. Nous ciblerons cette année des établissements selon leur catégorie ERP.

Il convient de prendre du temps pour établir une nouvelle réglementation, dont nous semblons tous conscients de la nécessité. En parallèle, la prévention et la sensibilisation des professionnels et des spectateurs sont indispensables. Agi-Son est fortement attaché à cet aspect. Les plus jeunes représentent une cible privilégiée, car ils sont les professionnels et spectateurs de demain.

En outre, je souhaiterais atténuer l'idée selon laquelle les jeunes subissent des problèmes auditifs à cause des concerts. Au sein d'Agi-Son, nous mettons en place un bilan du Mois de la gestion sonore dans l'ensemble des salles de France. Nous nous apercevons que la moyenne d'âge du public est en réalité assez élevée. Les jeunes ne se rendent donc pas régulièrement en concert, mais seulement une ou deux fois par an.

Comme l'a dit Jean-Michel KLEIN, ils encourent principalement des risques en écoutant leur lecteur MP3, alors que notre société devient de plus en plus bruyante. Il s'agit donc d'un véritable ensemble. En tant que professionnels, nous devons fournir des efforts et travailler à une amélioration de la gestion sonore, mais les salles de concert ne constituent pas les sources de risques les plus graves pour les jeunes.

Noé LAZARE, Common Wave Radio



Bonsoir à tous, et merci pour vos contributions enrichissantes. Il a beaucoup été question de la puissance du son, donnée évidemment indispensable à prendre en compte. Pourtant, comme pour la cuisine, il ne faut pas uniquement parler de quantité, mais également de qualité. Ne faudrait-il pas s'interroger sur la qualité de ce que nous écoutons, non seulement en concert, mais, comme l'avait souligné Jean-Michel JARRE, via les baladeurs ? De même, comme vient de l'énoncer Angélique DUCHEMIN, ne devrions-nous pas nous interroger sur le bruit ambiant hors des salles de concert ?

Ce type de questions devra être pris en compte dans les réflexions futures.

Christian HUGONNET, *Ingénieur acousticien, président de l'Association la Semaine du Son*

Il apparaît dommage que la manière dont le son est restitué n'ait pas été abordée ce soir. La plupart du temps, des enceintes frontales sont utilisées, alors que ce type de restitution entraîne, à terme, des problèmes d'écoute. Actuellement, nous sommes pourtant capables de restituer le son en multi points. Il s'agit de la multi diffusion. Or personne n'en a parlé ce soir, mais elle constitue une avancée fondamentale.

À niveau égal, bénéficier d'une bonne répartition sonore permet de mieux ressentir un son pourtant moins puissant.

Gilles HUGO, *Ingénieur du son, cofondateur de la société Silence*

Cette multi diffusion revêt tout de même certaines limites. Il est très désagréable de voir un chanteur sur scène, mais de l'entendre depuis un autre point de la salle. Alors que pour un disque, nous pouvons agir à notre guise, les dispositifs de spectacles sont frontaux.

J'ai par exemple participé à la création de la Maison Pour Tous à Saint-Quentin-en-Yvelines. L'architecte avait décidé que le spectacle frontal était obsolète et devait laisser place au spectacle en rond. Un système de distribution sonore circulaire avait donc été créé. Dès le lendemain de l'ouverture, nous avons reconstitué une scène droite et continué à produire du spectacle frontal.

Il apparaît donc possible de procéder à de la multi diffusion, de diminuer les niveaux sonores, mais la provenance du son demeure cruciale pour de nombreux spectacles. Au cinéma, le son doit sortir de la bouche des acteurs. Établir de la sonorisation sans baffle ne semble pas pour tout de suite.

Christian HUGONNET, *Ingénieur Acousticien, président de l'Association la Semaine du son*

Nous abordons chaque année ce sujet dans le cadre du Forum International du Son Multicanal. Or nous nous apercevons que, depuis 16 ans, les mentalités ont considérablement évolué. Actuellement, des jeunes utilisant des casques ne souhaitent pas impérativement que le son colle à l'image. L'évolution de nos cultures et de nos mentalités sur la perception du son est à prendre en considération.

À présent, Christine KELLY pourrait peut-être nous présenter son projet de musée des médias.

Christine KELLY, *Journaliste, chargée du projet de Musée européen des médias*



bâtiment mignon.

Mardi dernier, à 18h05, je suis arrivée sous la pluie en bas d'un impressionnant bâtiment du 19^{ème} arrondissement de Paris. J'y suis entrée pour un rendez-vous avec le Directeur de la Philharmonie. Son bureau était sombre et nous avons discuté longuement. Il m'a ensuite proposé de me faire visiter la salle avec son équipe. En y entrant, j'ai ressenti une extraordinaire émotion. Seuls quelques musiciens répétaient, mais la qualité sonore était telle que j'ai immédiatement ressenti des frissons. Désormais, je trouve même l'extérieur du

Par ailleurs, je discute régulièrement avec Christian HUGONNET sur le projet de musée des médias, car je souhaite que le son y ait sa place. Je rêve de mettre en place une salle entièrement noire où seul serait diffusé du son. Il s'agirait de transmettre un patrimoine et des images sans les voir. Nous travaillons à ce projet, qui pourrait voir le jour dans 3 à 5 ans. Ce musée européen me tient beaucoup à cœur et constituerait une première en Europe.

Enfin, je n'oublierai jamais de mon mandat au CSA la date du 19 juillet 2011. J'en ai déjà parlé au sein de ce Club Parlementaire, mais il s'agissait pour moi d'une véritable victoire. Faire

diminuer le volume sonore de la publicité par rapport aux programmes aura représenté un intense combat difficile à mener. Nous étions tout d'abord une vingtaine en réunion, puis je me suis retrouvée seule avec le Directeur technique, que je comprenais difficilement au départ.

Je suis très heureuse d'avoir permis au téléspectateur de moins éprouver le besoin de diminuer le son lors des publicités. Cette date restera donc comme une de mes plus grandes victoires, car elle favorise le bien-être du téléspectateur.

C'est donc justement après avoir écouté et consulté que nous pouvons parvenir à prendre des décisions très fortes pour le public. J'espère que des réunions comme celles de soir permettront de sortir de ce cadre magnifique et feutré pour aboutir à des décisions concrètes.

Michel ALBERGANTI, *Journaliste scientifique à Slate.fr et producteur de l'émission « Science Publique » sur France Culture*

Donnons à présent la parole à nos deux élus pour quelques mots de conclusion, à moins que Pierre ANHOURY ne souhaite intervenir.

Pierre ANHOURY, *Médecin, Directeur de la fondation Agir Pour l'Audition*



La fondation Agir Pour l'Audition est reconnue d'utilité publique depuis le 10 février 2015. Je souhaitais signaler son existence puisque sa mission est de financer la recherche scientifique dans le domaine de l'audition, mais aussi le travail des associations. Plusieurs d'entre elles présentes dans cette salle participent ainsi à nos appels à projets. Ceux-ci sont clos pour l'année 2015, mais vous pourrez suivre nos travaux et futurs appels à projets sur le site agirpourlaudition.org.

Christophe BOUILLON, *Député de Seine-Maritime*

Je me montrerai bref, car nous arrivons au terme de notre rendez-vous. Celui-ci a parfaitement répondu aux objectifs initiaux de veille et d'éveil que nous nous étions fixés. D'une part, nous avons compris, au travers des différentes interventions, que des leviers de réponse aux multiples enjeux évoqués existent. Il ne suffit pas de faire des constats, mais il convient également d'offrir des pistes de réflexion. Ces dernières ont été parfaitement décrites et posées par l'ensemble des intervenants.

D'autre part, dans ce type de rencontres, il demeure toujours très enrichissant d'écouter des professionnels variés pouvant susciter l'attention et bousculer les certitudes. Catherine MORIN-DESAILLY et moi ne ressortons donc pas indemnes des différentes observations et des points saillants mis en exergue.

Comme il a été dit par certains d'entre vous, un premier travail a été inclus dans le projet de loi de santé, mais d'autres propositions et textes existent. J'avais ainsi rédigé un rapport parlementaire en 2010. Son entrée n'était pas le son, mais les nuisances sonores. Cependant, nous avons mené des auditions variées, pour lesquelles certains d'entre vous avaient participé, qui avaient abouti à des préconisations. Il est désormais indispensable de passer aux actes, alors que nous disposons d'une véritable matière, de constats et de propositions précises.

En outre, des enjeux variés doivent être pris en compte. Il a ainsi été évoqué que les ministères de la Santé, de la Culture, et de l'Environnement étaient concernés. Ces 3 niveaux d'intervention signalent que les entrées ne sont pas toutes identiques. Nous constatons qu'au sein même de ces ministères, les arbitrages pertinents doivent être organisés, et c'est en cela que les parlementaires que nous sommes peuvent aider. Il

faut parvenir à ce que ces sujets infusent et soient partagés par de nombreux autres parlementaires. Ils pourront, avec nous, se montrer force de proposition.

À ce titre, l'initiative prise par Daniel COLLING apparaît primordiale et nous aidera, demain, à légiférer. La présence conjointe du Sénat et de l'Assemblée nationale au sein de ce Club permettra de déposer simultanément une proposition de loi aux deux assemblées. De plus, le caractère bipartisan facilitera les démarches.

Je vous remercie de nous avoir nourris de vos réflexions. Elles sont primordiales pour faire avancer ce sujet.

Catherine MORIN-DESAILLY, *Sénatrice de Seine-Maritime*

Mon collègue et ami Christophe BOUILLON a parfaitement résumé cette soirée. Merci à toutes et à tous pour vos contributions. Le travail du Parlement ne peut être que complémentaire, suivant la navette entre le Sénat et l'Assemblée nationale. Il arrive qu'un consensus soit trouvé sur certains sujets et que deux collègues parlementaires puissent travailler conjointement, pour plus d'efficacité.

De la petite salle de concert à la discothèque, en passant par des salles de musiques actuelles de grande envergure, les plateaux de télévision, les lieux de spectacle vivant ou de plein air, la même problématique se répète. La question de la sonorisation a été parfaitement exposée. Vous nous avez décrit la façon dont les découvertes ont permis d'en améliorer la qualité, la diffusion et le partage. J'ai donc pu, ce soir, découvrir cet aspect.

En outre, l'allusion aux jeunes est revenue à de multiples reprises, aussi bien dans l'attention qu'il convient de leur porter pour préserver leur audition, que dans la nécessaire éducation à la recherche de qualité sonore. Je regrette que nous n'ayons pas convié à cette soirée un directeur ou un professeur de conservatoire afin de mesurer si une véritable réflexion autour de ce thème est menée dans ces établissements. Il s'agira probablement d'un sujet à approfondir à l'avenir.

Catherine de BOISHERAUD, *Trésorière de La Semaine du Son, Responsable du service audiovisuel du Conservatoire de Paris*



Le Conservatoire de Paris a, depuis quelques années, imposé aux étudiants entrants une série de conférences obligatoires. L'une d'elles traite de l'audition. Elle dure 3 heures et est dispensée par un ORL. Si les étudiants n'assistent pas à ces conférences, ils ne sont pas diplômés.

Christian HUGONNET, *Ingénieur Acousticien, Président de l'Association la Semaine du son*

J'adhère tout à fait à la proposition d'associer le milieu de l'enseignement musical à notre démarche.

Bertrand FURIC, *Président de l'association Agi-Son et Directeur du Brise-Glace d'Annecy*

Sachez par ailleurs que la commission paritaire Emploi Formation du Spectacle Vivant a validé une formation s'étendant sur une journée. Il s'agit d'un certificat de compétence professionnel en gestion sonore. Nous devons batailler tous ensemble pour que l'ensemble des formations diplômantes dans les 3^{ème} cycles de conservatoire et les formations de techniciens du spectacle et techniciens plateau, puissent être répandues.

Rencontre parlementaire Son & Société

« La sonorisation de concerts dans des lieux dédiés ou non à la musique : quelle mise en œuvre optimale au bénéfice de la création, de la qualité sonore, du respect de tous ? »

25 mars 2015

Il faut que les futurs musiciens professionnels, pédagogues et techniciens puissent tous bénéficier d'une journée de formation complète de 8 heures pour être en capacité d'appréhender aux mieux ces problématiques de gestion sonore.

Catherine MORIN-DESAILLY, *Sénatrice de Seine-Maritime*

La Présidente de la commission éducation s'intéresse également à ces questions majeures. Il s'agit d'un des piliers de notre réflexion permanente.

Je vous donne rendez-vous pour la prochaine réunion de notre Club Parlementaire, dont le thème n'est pas encore finalisé. Merci encore pour vos contributions enrichissantes. J'espère que vous avez apprécié venir au Sénat et souhaitez y revenir.